

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
Du 23 février 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit le VINGT-TROIS FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérard GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,
Mme Brigitte BRUNEAU, M. Didier CHEVREUIL, Mmes Hélène CONGARD, Cécile DAILLIÈRES, Françoise DENIAU, Père Jean-Philippe DUVAL, Mmes Patricia LAVALLIÈRE, Christelle PANIER.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Pénélope FILLON, M. Frédéric TOP

Procuration : Mme Pénélope FILLON donne procuration à Monsieur Pascal LELIEVRE. M. Frédéric TOP donne procuration à Mme Hélène CONGARD.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIÈRES

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2018
- 2 - Tarif 2018 d'un droit de place pour une terrasse appartenant à la crêperie-
- 3 - Tarif 2018 d'un droit de place pour une terrasse appartenant au bar/tabac-
- 4 - Tarifs 2019 de location de la salle des fêtes pour les associations hors Solesmes, les entreprises et les particuliers, etc... -
- 5 - Tarifs 2019 de location de la salle des fêtes pour les associations de Solesmes –
- 6 - Subventions 2018 aux associations -
- 7 - Affaires diverses
 - Devis pour le fleurissement 2018

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2018 -

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

TARIF 2018 d'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSE de la crêperie « La Galetterie » au 19 rue Marchande,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer le tarif de droit de place à **3 € le m² pour 2018** (idem depuis 2011) pour la terrasse de la crêperie le long du 19, rue Marchande sur 1 place de stationnement, sur une superficie de 12 m² du 1^{er} mai au 30 septembre 2018, soit **36 € au total**.

**TARIF 2018 d'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSE du BAR TABAC
« La Solesmienne » au 6 rue Marchande à Solesmes**

L'exploitant du bar tabac « la Solesmienne » situé au 6 rue Marchande à Solesmes, a demandé l'autorisation d'installer une terrasse en face de son bar tabac, sur une superficie de 22 m² du 1^{er} mai au 30 septembre 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer le tarif de droit de place à **3 € le m² pour 2018** (idem depuis 2010) pour la terrasse du bar tabac « La Solesmienne » située en face du 6 rue Marchande, sur une superficie de 10,45 m², soit une place de stationnement, **du 1^{er} mai au 30 septembre 2018, soit 31,35 € au total.**

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2019
Pour les associations HORS Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2019 pour les associations hors :

En plus des tarifs ci-dessous, le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage : + 0.15 € par kwh pour toute consommation par jour supérieure à 200 kwh et 100 kwh par demi-journée.

* **Grande Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi : 350 € (identique depuis 2013)
(380 € en 2012)**

**Week-end et Jour férié en semaine
(y compris les 24 et 31 décembre) : 500 €
(identique depuis 2013) (480 € en 2012),**

* **Petite Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi : 250 € (identique depuis 2012)
Week-end et Jour férié en semaine
(y compris les 24 et 31 décembre) : 350 € (identique depuis 2013)
(330 € en 2012)**

* **Grande Salle + Petite Salle + cuisine :**
**Journée du lundi au vendredi : 390 € (identique depuis 2012)
Week-end et Jour férié en semaine
(y compris les 24 et 31 décembre) : 560 € (identique depuis 2013)
(540 € en 2012)**

- Organisation de réunion en $\frac{1}{2}$ journée en semaine:

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

- * Grande Salle sans cuisine : $\frac{1}{2}$ journée : 140 € (identique depuis 2013) (135 € en 2012)
- * Grande Salle + cuisine : $\frac{1}{2}$ journée: 200 € (identique depuis 2013) (190 € en 2012)
- * Petite salle sans cuisine : $\frac{1}{2}$ journée : 70 € (identique depuis 2012)
- * Petite Salle + cuisine : $\frac{1}{2}$ journée : 115 € (identique depuis 2012)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2019 POUR LES ASSOCIATIONS DE SOLESMES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2019 pour les associations de Solesmes :

En plus des locations gratuites et tarifs de locations ci-dessous, le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage : + 0.15 € par kWh pour toute consommation par jour supérieure à 200 kWh et 100 kWh par demi-journée.

1) Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :

Le Groupe 1 continuant à bénéficier de :

2 week-end ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an

ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

SOLESMES LOISIRS CULTURE (S.L.C.) ;
LE CLUB PHOTO (Section de S.L.C.) ;
SCRABBLE (Section de S.L.C.) ;
TAROT (Section de S.L.C.) ;
THEATRE (Section de S.L.C.) ;
JEUNESSE SPORTIVE SOLESMIENNE (J.S.S.) ;
FAMILLES RURALES ;
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.) ;
CLUB DES RETRAITES ;
COMITE DES FETES DE SOLESMES ;
COMITE DE JUMELAGE DE SOLESMES ;
ASSOCIATION DE PECHE LA SABOLIENNE.

Le Groupe 2 bénéficiant de :

1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

LE GROUPE DES MOBILISES ;
L'ASSOCIATION SAINT RAPHAEL ;
LE SOUVENIR FRANCAIS ;
LE LIONS CLUB DE SABLE/SOLESMES ;
LE ROTARY CLUB ;
LES AMIS DE SOLESMES ;
LE CLUB BOWL'MAINE DE SOLESMES ;
LE CAMPING CAR CLUB DE L'OUEST ;
L'A.P.E.I. SABLE SOLESMES ;
L'AMICALE DES ANCIENNES ELEVES ;
LE CLUB KIWANIS JUIGNE-SABLE-SOLESMES.

2) Tarifs en dehors des locations gratuites

- Grande Salle + cuisine : Journée : 190 € (identique depuis 2012)
 Week-end et jour férié en semaine
 (y compris les 24 et 31 décembre) : 250 € (identique depuis 2012)
- Grande Salle + Petite Salle + cuisine :
 Journée : 250 € (identique depuis 2012)
 Week-end et jour férié en semaine:
 (y compris les 24 et 31 décembre) : 320 € (identique depuis 2012)

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions ci-dessous, étant précisé que :

Brigitte BRUNEAU n'a pas pris part au vote pour la subvention de l'association Partage

Frédéric TOP n'a pas pris part au vote pour la subvention de l'association St Raphaël et des Sœurs gardes malades

Gérald GAUCLIN n'a pas pris part au vote pour la subvention du Souvenir Français et des Médailleurs militaires

Didier CHEVREUIL et Françoise DENIAU n'ont pas pris part au vote pour la subvention du Comité des Fêtes

Jean-Pierre LECOQ n'a pas pris part au vote pour la subvention des Fermes Fleuries

Myriam LAMBERT n'a pas pris part au vote pour la subvention de l'A.D.M.R.

ASSOCIATIONS	Votées en € 2018	
	Normales	Exceptionnelles
A.D.M.R.	200	
A.P.E.I.	690	
ASSADE	50	
BOWL'MAINES	250	
COMITE DES FETES	200	
CROIX ROUGE	60	
DON DU SANG BENEVOLE	60	
ENNEMIS DES CULTURES	300	
FERMES FLEURIES	60	
J.S.S.	1500	500
MEDAILLES MILITAIRES	60	
PARENTS D'ELEVES	560	221,50
PARTAGE	45	
SŒURS GARDES MALADES	300	
SOUVENIR Français	60	
ST RAPHAEL	4 000	
	8 395	721,50
	9 116,50	

7 - AFFAIRES DIVERSES - Devis pour le fleurissement 2018

Madame Myriam LAMBERT indique au Conseil un montant de 3 292 € 53 prévus pour le fleurissement printemps/été 2018 (terreau inclus), et explique que le coût du fleurissement est en diminution constante depuis quelques années en raison de la diminution du nombre de suspensions et de plantes annuelles, ayant également pour conséquences de diminuer les coûts et les temps d'arrosage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.